

Thématique

A l'heure où le nombre de procédures collectives repart à la hausse, la situation du débiteur, personne physique, demeure un thème central des procédures collectives, et ce d'autant que la récente loi n° 2022-172 du 14 février 2022 en faveur de l'activité professionnelle indépendante apporte de profonds changements suscitant bien des interrogations. Au-delà de ces récentes perturbations qui touchent à l'ouverture de la ou des procédures et « à leur périmètre » essentiel pour la détermination du risque entrepreneurial, ce sont les questions du comment vivre en procédure collective, mais surtout comment rebondir après la procédure collective, qui intéressent aujourd'hui la vie du débiteur, personne physique. Ce colloque annuel de l'AJDE, organisé en partenariat avec le Centre de Droit des Affaires de l'Université de Toulouse Capitole, propose grâce à l'expertise d'universitaires et de praticiens de jeter un premier regard sur les incidences du nouveau statut de l'entrepreneur individuel sur les procédures de défaillance économique, et de revenir sur les évolutions des règles concernant la vie du débiteur, personne physique, en procédure collective.

Responsable scientifique

Eugénie Fabriès-Lecea,

Maître de conférences HDR à l'Université Toulouse Capitole

Informations pratiques

Inscription en ligne : ifdroit.ut-capitole.fr (rubrique Agenda)

Tarifs

- Personnels d'un organisme public et Professionnels du secteur privé : 100€ TTC
- Personnels d'un organisme partenaire : 75€ TTC
- Personnels UT1, Enseignants, Membres AJDE, Étudiants : gratuit
- Cocktail déjeunatoire (par personne) : 28€ TTC

Ces frais sont à régler par chèque bancaire établi à l'ordre de : Agent Comptable Université Toulouse 1 Capitole

Paiement par carte bancaire possible (lila@ut-capitole.fr pour obtenir le lien de paiement)

Lieu de la manifestation : Université Toulouse Capitole, Bâtiment Arsenal, Amphithéâtre Maury, 2 rue Doyen Gabriel Marty – 31000 Toulouse

Contact : lila.tlidjane@ut-capitole.fr

Colloque AJDE/CDA La défaillance économique de la personne physique



La défaillance économique de la personne physique

8 h 30 | **Accueil**

9 h 00 | **Ouverture**

Corinne Saint-Alary Houin, *Présidente de l'AJDE, Professeur émérite de l'Université Toulouse Capitole*

9 h 15 | **Rapport introductif**

Eugénie Fabriès-Lecea, *Maître de conférences HDR à l'Université Toulouse Capitole*

9 h 30 | **Regard du Président sur l'activité du tribunal de commerce**

Laurent Granel, *Président du tribunal de commerce de Toulouse (sous réserve)*

Matin

Sous la Présidence de **Françoise Pérochon**, *Professeur à la Faculté de droit de Montpellier*

OUVRIR LA PROCEDURE DE DEFAILLANCE ECONOMIQUE

9 h 45 | **La nouvelle architecture des procédures de défaillance économique**

Francine Macorig-Venier, *Professeur à l'Université Toulouse Capitole*

10 h 05 | **Le tribunal de la procédure collective, chef d'orchestre des procédures de défaillance économique**

Pierre Cagnoli, *Professeur à l'Université Côte d'Azur*

10 h 25 | **DISCUSSION ET PAUSE**

DEFINIR LE PERIMETRE DU RISQUE ENTREPRENEURIAL

10 h 45 | **La séparation des patrimoines, nouvel opus de l'entrepreneur individuel**

Marie-Hélène Monsérié-Bon, *Professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas*

11 h 05 | **Retour sur l'insaisissabilité des biens**

Florent Petit, *Doyen de la Faculté de droit de Caen*

11 h 25 | **Des perturbations venues de l'indivision**

Sabrina Delrieu, *Maître de conférences HDR à l'Université Toulouse Capitole*, **Myriam Cazajus**, *Juriste-consultant Droit de l'insolvabilité chez CRIDON Sud-Ouest*

11 h 55 | **Regard du professionnel sur les premières difficultés**

Stéphane Hoareau, *Mandataire judiciaire*

12 h 10 | **DISCUSSION ET DEJEUNER**

Après-midi

Sous la Présidence de **Jocelyne Vallansan**, *Conseillère à la Chambre Commerciale, Financière et Économique*

VIVRE EN PROCEDURE COLLECTIVE

14 h 00 | **Rémunérations, subsides, allocations, courrier**

Béatrice Amizet, *Mandataire judiciaire*

14 h 20 | **Entre dessaisissement et droits propres**

Florence Reille, *Maître de conférences HDR à l'Université de Toulon*

14 h 40 | **La situation du conjoint du débiteur, marié, pacsé ou divorcé**

Cécile Lisanti, *Professeur à la Faculté de droit de Montpellier*, **Marie-Pierre Dumont**, *Professeur à la Faculté de droit de Montpellier*

15 h 10 | **DISCUSSION ET PAUSE**

REBONDIR APRES LA PROCEDURE COLLECTIVE

15 h 30 | **L'effacement des dettes, la non reprise des poursuites et le retour à la pluriactivité**

Véronique Bourgnignaud, *Professeur à l'Université de Lille*

15 h 50 | **Les fluctuations des sanctions**

Corinne Mascala, *Professeur à l'Université Toulouse Capitole*

16 h 10 | **DISCUSSION ET CLOTURE**